

Information générale

Cours	
Titre	MCB3051-A-H25 - Microbiologie des aliments 2
Nombre de crédits	3
Sigle	MCB3051-A-H25
Site StudiUM	MCB3051-A-H25 - Microbiologie des aliments 2
Faculté / École / Département	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
Trimestre	Hiver
Année	2025
Mode d'enseignement	En présentiel
Déroulement du cours	Cours théoriques – En présentiel Vendredi 12:30 à 15:30 (10 janvier au 04 avril) Aucun enregistrement disponible Local: Vérifier votre Centre étudiant Examens - En présentiel Intra 21 février 2025 12:30 à 15:30 Final 30 avril 2025 12:30 à 15:30
Charge de travail hebdomadaire	3 - 0 - 6

Enseignant		
Dr Guy Lemay	Titre	Professeur responsable Professeur titulaire
	Coordonnées	guy.lemay@umontreal.ca
	Disponibilités	Pour des préoccupations personnelles, ou sur l'organisation générale du cours me joindre par courriel.

Mme Nassima Rabhi	Titre	Chargée de cours
	Coordonnées	nassima.rabhi@umontreal.ca
	Disponibilités	Utilisez le forum sur StudiUM pour les questions relatives au cours. Pour des préoccupations personnelles, me joindre par courriel.

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	Responsabilité	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	Coordonnées	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	Disponibilités	Par courriel

Description du cours	
Description simple	Approfondissement de notions de microbiologie alimentaire; l'aliment comme milieu de croissance; microflores; notions de contrôle des flores; utilisation des flores microbiennes en fabrication alimentaire et formulation.
Description détaillée	
Place du cours dans le	Cours préalable: MCB3050

programme

Cours à option pour les étudiants au baccalauréat en microbiologie et immunologie

Apprentissages visés

Objectifs généraux	<p>Au moyen d'exposés interactifs, de discussions en équipe, de lectures et de capsules vidéo, ce cours vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Préparer les étudiants à l'évaluation et à la gestion des <u>dangers microbiologiques</u> dans le secteur alimentaire ; · Démontrer aux étudiants l'importance des contrôles préventifs dans la <u>maîtrise des risques</u> liés aux toxi-infections alimentaires collectives ; · Entraîner les étudiants à la prise de décisions quant à la <u>conformité microbiologique</u> d'un produit alimentaire.
Objectifs d'apprentissage	<p>À la fin du cours, les étudiants(es) seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en place les contrôles préventifs (ex. exigences liées au bâtiment pour garantir la salubrité des aliments) ; · Proposer des mesures de prévention appropriées pour la gestion des dangers microbiologique liés aux aliments ; <p>Prendre des décisions quant à la conformité microbiologique d'un produit alimentaire.</p>

Calendrier des séances

10 janvier 2025	<p>Titre Madame Nassima Rabhi</p> <p>Contenus - Présentation du plan de cours. - Questionnaire sur les conceptions de départ. - Introduction - Contrôles préventifs (programmes préalables)</p> <p>Activités Cours théorique 12:30 à 15:30</p>
17 janvier 2025	<p>Titre Madame Nassima Rabhi</p> <p>Contenus - Contrôles préventifs (programmes préalables) (suite)</p> <p>Activités Cours théorique 12:30 à 15:30</p>
24 janvier 2025	<p>Titre Madame Nassima Rabhi</p> <p>Contenus - Contrôles préventifs (programmes préalables) (suite)</p> <p>Activités Cours théorique 12:30 à 15:30</p>
31 janvier 2025	<p>Titre Madame Nassima Rabhi</p> <p>Contenus - Contrôles préventifs (programmes préalables) (suite)</p> <p>Activités Cours théorique 12:30 à 15:30</p>
7 février 2025	<p>Titre Madame Nassima Rabhi</p> <p>Contenus Plan de contrôle préventif : plan HACCP</p>

	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
14 février 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Plan de contrôle préventif : plan HACCP (suite)
	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
21 février 2025	Contenus	Examen intra
	Activités	Examen intra - En présentiel 12:30 à 15:30
	Évaluation	Examen intra 40% Couvrant la matière du 10 janvier au 14 février inclusivement.
28 février 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Plan de contrôle préventif : plan HACCP (suite)
	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
7 mars 2025	Contenus	Semaine de lecture
	Activités	Semaine de lecture
14 mars 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Interprétation des résultats microbiologiques des produits alimentaires finis.
	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
21 mars 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Les critères d'acceptabilité microbiologiques.
	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
28 mars 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Accompagner le développement de nouveaux produits alimentaires.
	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
4 avril 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Accompagner le développement de nouveaux produits alimentaires (suite).
	Activités	Cours théorique 12:30 à 15:30
11 avril 2025	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Accompagner le développement de nouveaux produits alimentaires (suite)
	Activités	

18 avril 2025	Contenus	Libre (congé)
	Activités	Libre (congé.)
30 avril 2025	Contenus	Examen final
	Activités	Examen final - En présentiel 12:30 à 15:30
	Évaluation	Examen final 60% Couvrant la matière du 28 février au 4 avril inclusivement. NOTE IMPORTANTE: Pour les étudiants absents à l'examen intra, l'examen final compte pour 100% et couvrira l'ensemble de la matière du cours (10 janvier au 4 avril inclusivement)

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Évaluations

Calendrier des évaluations		
10 janvier 2025	Activité	Pondération totale du cours
	Objectifs d'apprentissage visés	40% examen intra 60% examen final IMPORTANT: Pour les étudiants absents à l'examen intra, l'examen final compte pour 100%
	Pondération	100%
21 février 2025	Activité	Examen intra 12:30 à 15:30 En présentiel
	Objectifs d'apprentissage visés	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 10 janvier au 14 février inclusivement.
	Critères d'évaluation	Justesse de la réponse
	Pondération	40 %
30 avril 2025	Activité	Examen final 12:30 à 15:30 En présentiel
	Objectifs d'apprentissage visés	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 28 février au 11 avril inclusivement.
	Critères d'évaluation	Justesse de la réponse
	Pondération	60 % IMPORTANT: Pour les étudiants absents à l'examen intra, l'examen final compte pour 100% et couvrira l'ensemble de la matière du cours (10 janvier au 4 avril inclusivement)

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer

à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à une évaluation	Toute absence à une évaluation ou lors d'un cours comportant une évaluation doit être justifiée en utilisant le formulaire CHE_Absence_Évaluation sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant. Le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives doivent être soumis dans les sept jours suivant l'absence (art. 9.9 du Règlement des études de premier cycle). La décision sera rendue après vérification des documents soumis. IMPORTANT:
Matériel autorisé	Aucune documentation autorisée pour les examens (intra et final).
Seuil de réussite exigé	D (50%)

Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	23 janvier 2025
Date limite d'abandon	14 mars 2025
Fin du trimestre	30 avril 2025
Évaluation de l'enseignement	Semaine 13 du trimestre

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	Permis Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil. Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.

Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.

Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.

Ressources

Ressources obligatoires

Documents

Présentations PowerPoint (Sur StudiUM)

Autres documents préalables.

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Ressources complémentaires

Sites Internet

Procédure **Zoom** pour tous les participants qui ont une adresse **@umontreal.ca**

- Cliquer sur 1. et se connecter : [1. Pour se connecter à Zoom](#)
- Cliquer sur 2. pour démarrer/accéder à la séance Zoom: 2. Lien Zoom du MCB3051

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

[Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

[Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal (<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le

programme horaire).

2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

[Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant](#)

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autopl plagiat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)

Autres

Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.